

## **Camouflage généalogique**

Par Jacques Blaquière, généalogiste

Voici comment l'église et l'état camouflaient autrefois aux yeux de la communauté les enfants nés «de parents inconnus» placés en adoption dans une institution spécialisée.

L'enfant né à une date était baptisé avec ses prénoms et sous un nom de famille d'emprunt dans les jours qui suivaient, généralement le jour suivant la naissance, et les parrain marraine étaient plus souvent qu'autrement des employés de l'institution à laquelle le bébé avait été confié (généralement contre le gré de sa mère). Lorsque plus tard, un couple venait choisir un enfant pour adoption, le dossier de l'enfant était confié à la Cour supérieure et le juge, à la demande des parents adoptifs, ordonnait l'insertion des prénoms de l'enfant et de ses dates de naissance et de baptême dans le registre de la paroisse des parents adoptifs durant l'année de naissance de l'enfant, puis à une date choisie par les parents adoptifs, on procédait au baptême de l'enfant avec parrain et marraine connus et choisis par les parents adoptifs. Souvent, la marraine choisie était à la fois la mère naturelle de l'enfant et la sœur ou la cousine de l'un ou l'autre des deux parents adoptifs. Un généalogiste doit toujours conserver une discrétion respectueuse sur ce point mais dans les traditions familiales au Québec, on tombe souvent pile sur la maman naturelle de l'enfant.

Un autre aspect important à considérer sur les enfants choisis, un généalogiste n'est pas un généticien. C'est l'histoire de la famille adoptive, de ses alliances et de son nom qui est importante. Les liens consanguins relèvent de la génétique et ne méritent pas qu'on s'y attarde à moins d'être aussi un généticien. Les enfants choisis sont aussi importants que les enfants naturels du couple et font partie intégrante de la famille sans quelque discrimination que ce soit (même pas la mention d'adoption dans leur fiche en ce qui me concerne). Ne continuons pas comme généalogistes à ostraciser les mères naturelles et leurs enfants nés «hors mariage» comme la religion le faisait méchamment autrefois. Laissons aux généticiens le soin d'établir des liens consanguins avec nos ancêtres quels qu'ils soient. Souvent, ces liens (ADN) ne correspondent pas du tout avec les ascendants de notre tableau généalogique. Certaines vérités s'appliquent à toutes les générations de personnes. *Ton père n'est pas ton père et ton père ne le sait pas... Oh! Maman que dirait papa s'il savait ça ?*

20210402